



Mise à jour 2024

<b>Action : F</b>	<b>Suivre et protéger les gîtes dans les bâtiments</b>
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Les travaux dans les bâtiments peuvent occasionner un dérangement et une perte de gîte pour les espèces prioritaires utilisant ce type de milieu (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Oreillard...). La prise en compte systématique de ces espèces lors de tout aménagement dans les bâtiments est nécessaire pour le maintien de l'état de conservation des populations et limiter le risque de destruction de colonies.</p> <p>En Île-de-France, la connaissance des colonies et gîtes dans les bâtiments est particulièrement faible puisque seulement une quarantaine de colonies sont connues à ce jour et environ une quinzaine font l'objet d'un suivi. Il apparaît nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces types de gîtes qui accueillent notamment les colonies de reproduction des espèces anthropophiles. <b>Ceci est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel de développement des programmes de rénovation et d'isolation des bâtiments.</b> Il est important de s'assurer de la bonne prise en compte des chauves-souris dans le cadre de travaux d'isolation notamment.</p> <p>Dans le cas d'installation d'une nurserie de chauve-souris dans un bâtiment habité, il peut arriver que l'activité de la colonie occasionne une gêne pour les occupants (bruits nocturnes, traces d'urines, etc) ou de simples craintes liées à la méconnaissance de ces espèces. Aussi, convient-il de pouvoir apporter des réponses à ces problématiques de cohabitation soit par la médiation soit par des aménagements techniques ce qui nécessite un savoir faire des artisans.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Préserver les gîtes dans les bâtiments en améliorant les connaissances sur la localisation des colonies, en diffusant des recommandations pour la prise en compte des chauves-souris lors des travaux de construction, de rénovation, d'isolation, de mise en lumière ou de destruction des bâtiments, et en développant les formations et en promouvant la cohabitation.
<b>Axe de travail</b>	Améliorer les connaissances, protéger et informer
<b>Acquis PRA 2012-2016</b>	Suivi annuel des sites des principales colonies (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE Habitats/Faune/Flore) et synthèse régionale annuelle des comptages. Mise en place de prospections spécifiques des bâtiments sur plusieurs territoires de la région (vallée de la Bassée, vallée du petit Morin, parcs naturels régionaux, ...)
<b>Acquis première moitié du PRA 2018 - 2023</b>	<p><b>Bilan 2017-2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des colonies de reproduction connues</li><li>• Aménagement de combles en faveur des chiroptères</li><li>• Restauration de bâtiment</li><li>• Week end Chiroptères en Bassée - 30 juin au 1er juillet 2018 - SEME</li><li>• Restauration d'un bâtiment pour l'accueil des chiroptères - Bois départemental de Pinceloup – Sonchamp - 78</li><li>• Suivi 2018 des nurseries sur le département des Yvelines</li></ul> <p><b>Bilan 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi et préservation des colonies identifiées</li><li>• Diffusion d'un livret de sensibilisation sur les monuments historiques en collaboration avec la DRAC.</li></ul> <p><b>Bilan 2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comptage annuel des colonies reproduction (Cf Bilan des comptage) par l'ensembles des structures et bénévoles (PNR, AZIMUT 230, Seine-et-Marne Environnement ...)</li><li>• Prospections et visite de nouveaux sites :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Découverte de divers colonies de Pipistrelle notamment lors de SOS et prospections</li><li>○ Découverte d'une colonie de Murin à oreilles à échancrées sur la commune d'Orveau (91) accueillant 230 individus</li><li>○ Recherche de nouveaux gîtes par radiopistage dans le sud de l'Essonne</li></ul></li><li>• Aménagement de gîte :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Pose de nichoirs ou aménagement de combles (Colombes, Perthes-en-Gâtinais, Soisy-sur-Ecole, ...)</li><li>○ Evaluation des possibilités d'aménagement d'un ancien transformateur à Grandchamp (78)</li><li>○ Pose de deux portes avec cadenas pour sécuriser la zone de du Petit Rhinolophe de Gurcy.</li></ul></li></ul>



Acquis première moitié  
du PRA 2018 - 2023

**Bilan 2022**

- Suivi des colonies par l'ensemble des structures
- Intervention conjointe avec les agents de l'OFB sur les cas problématiques
- Intervention sur le château d'Ambleville (95) qui héberge une colonie de sérotines communes
- Aménagements pour les chiroptères dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc de Fontenay – Commune de Fontenay-le-Vicomte
- Encadrement d'un stage de master 2 par le PNR HVC et Azimut230, sur la recherche de colonie de Grand-Murin par radio-pistage en forêt de Rambouillet
- Découverte de deux nouveaux gîtes
- Élaboration de la cartographie des Monuments historiques soumis à EIN dans les sites Natura 2000 et pour les enjeux chiroptères en dehors des sites Natura 2000 + diffusion à la DRAC et UDAP + mise en ligne sur l'atlas des patrimoines

**Bilan 2023**

A rédiger



<p><b>Action à envisager sur le territoire</b></p>	<p><b>Améliorer les connaissances</b> sur les colonies dans les bâtiments en Île-de-France en favorisant la mise en place de programmes de recherche des bâtiments utilisés par les chauves-souris (porte à porte, radio-pistage, recherche active en fin de nuit avec détecteur d'ultrasons, réseau SOS chauves-souris...). Bancairisation de ces connaissances dans la base gîte de Géonat IDF</p> <p>Mise en place d'un <b>suivi de toutes les colonies de mise bas connues et bancairisation des données</b> dans la base gîte de Géonat IDF en vue de synthèses et de prise en compte dans les plans programmes et projets.</p> <p><b>Assurer la préservation des colonies connues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les conventions « refuge à chauves-souris » (SFPEM)</li> <li>• Proposer et financer des aménagements permettant la préservation sur le long terme des gîtes</li> <li>• Rechercher mise en place d'ORE</li> <li>• Soutenir l'acquisition foncière des sites importants pour la conservation des chiroptères par le CEN</li> <li>• ...</li> </ul> <p>En lien avec le ministère des Armées, mettre en place un <b>programme d'inventaire et de prise en compte des Chiroptères dans les sites militaires.</b></p> <p><b>Mettre en place un partenariat avec la DRAC</b> via une feuille de route établie avec la DRIEAT. Ce partenariat doit permettre de mettre en place des actions communes avec la DRAC visant à la sensibilisation des propriétaires à la préservation des chauves-souris, de formation des agents de la DRAC et de prise en compte de la présence de colonies dans le cadre de travaux de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les propriétaires au rôle des monuments historiques pour la préservation des chauves-souris (présence de colonies, lettres d'information, plaquettes...)</li> <li>• Sensibiliser les agents de la DRAC à l'enjeu « chiroptères » et proposer des « mini-formation » à la reconnaissance des indices de présence (guano, ailes de papillons, etc.)</li> <li>• Participer aux visites des monuments potentiellement favorables aux chauves-souris lors des inspections des agents de la DRAC (comble de bâtiments, caves...) – visites ciblées</li> <li>• Mettre en place un accompagnement, en lien avec la DRAC, pour organiser des visites préalables aux travaux sur MH (recherche d'indices de fréquentation, d'individus isolés ou de nurseries par un chiroptérologue)</li> <li>• Établir une procédure de veille dans les monuments lors de travaux programmés et notamment les travaux à risque (charpente, toiture) et intégrer la donnée dans la fiche du monument (système d'alerte)</li> </ul> <p><b>Favoriser la création de gîtes favorables</b> aux chauves-souris dans le cadre des travaux de rénovation et de construction de bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et sensibiliser les architectes et bailleurs sociaux à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments</li> <li>• Favoriser l'intégration de gîtes dans les bâtiments lors de la construction (diffusion de guides techniques...)</li> <li>• Sensibiliser les collectivités qui élaborent des PCAET à la prise en compte des chiroptères dans le cadre de l'isolation du bâti</li> <li>• Proposer des formations pour les artisans (dans les PNR notamment mais aussi ceux spécialisés dans la rénovation des MH ou rénovation énergétique)</li> </ul>
<p><b>Espèces prioritaires</b></p>	<p>Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Barbastelle d'Europe, Oreillard roux et Oreillard gris.</p>
<p><b>Espèces associées</b></p>	<p>-</p>
<p><b>Indicateurs de suivi / réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un partenariat avec la DRAC</li> <li>• Mise en place d'un partenariat avec le Ministère des Armées et visite des ouvrages militaires</li> <li>• Mise en place d'une sensibilisation des architectes et bailleurs sociaux</li> <li>• Evolution du nombre de gîtes connus dans la base gîtes de Géonat idf</li> </ul>
<p><b>Pilote de l'action / Pilote associée</b></p>	<p>DRIEAT</p>



## Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Île-de-France – 2018-2026

<b>Partenaires principaux / Partenaires potentiels</b>	DRAC, Minarm, CEN, PNR, CAUE, Bailleurs sociaux, communautés de communes ou d'agglomérations, associations naturalistes (AZIMUT230, ANVL, SEME, CPIE...)
<b>Lien avec les autres actions du PRA Chiroptères</b>	Action A : Mettre en place un observatoire régional des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces  Action C : Prise en compte des chauves-souris dans les aménagements en Île-de-France  Action E : Suivre et protéger les sites souterrains  Action H : Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles  Action I : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser.
<b>Exemples d'espèces hors chiroptères bénéficiant de l'action</b>	Chouette effraie, hirondelles, Martinet, moineaux
<b>Perspective à long terme</b>	Améliorer la connaissance de la localisation des gîtes dans le bâti en Île-de-France  Mettre en place des procédures et des partenariats pour prendre en compte durablement les chauves-souris dans le cadre des travaux sur le bâti notamment au travers des différentes politiques publiques (subventions MH, subvention pour la rénovation énergétique, etc.)
<b>Actions prévues sur la période 2024-2027</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mise à jour des colonies connues dans des bâtiments (carte de synthèse).</li><li>● Mise en place d'un programme de localisation de nouveaux gîtes et colonies (Week-end de prospections, radiotracking, partenariat avec communes, ...);</li><li>● Mise en place d'un partenariat avec la DRAC (feuille de route DRIEAT – DRAC, formation des agents, prospections des monuments, sensibilisation des propriétaires...);</li><li>● Mise en place d'un partenariat avec le Ministère des Armées</li><li>● Sensibilisation des architectes, bailleurs sociaux et des collectivités qui élaborent des PCAET à la prise en compte des chiroptères dans le cadre de la rénovation énergétique du bâti</li></ul>
<b>Financement mobilisable</b>	Fonds vert Contrat Natura 2000 « ni agricoles, ni forestiers » <b>COMPLETER avec CRIF</b>
<b>Bénévolat valorisé</b>	La prospection de nouveaux gîtes, le suivi des gîtes connus et les conseils en aménagement afin de préserver des gîtes menacés peuvent représenter des centaines d'heures par an (Porte-à-porte, radiopistage...)